

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1114

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 20

A la deuxième phrase de l'alinéa 22, substituer au mot :

« bénéficiaires »,

les mots :

« auxquels ces médicaments sont destinés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel